

**Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur N° 1 du 22 janvier 2016**

**Fédération Française du Sport Adapté  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971  
N° de dossier 71/956  
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999**

\*\*\*\*\*

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 9, rue Jean Daudin, 75015 Paris, se sont réunis le vendredi 22 janvier 2016 au siège de la fédération, 3 rue Cépré 75015 à Paris sur convocation écrite du président en date du 17 janvier 2016, conformément aux dispositions statutaires. La séance débute à 09h20.

**1 - Chaque participant signe le registre de présence en entrant en séance.**

Présents :

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Vice-président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Jean-Claude WACH	Trésorier
Roy COMPTE	Vice-président chargé de la formation, études, recherches, publications et du suivi du projet fédéral
Yves OBIS	Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif
Marie-José LALLART	Secrétaire générale adjointe
Michel PONCHAUT	Membre
Madeleine d'ENGREMONT	Membre
Colette FERON GRENOUILLEAU	Membre
Claude GISSOT	Membre
Henry ROIG	Membre
Président FOUCAULT	Président d'honneur
George Ray JABALOT	Président d'honneur

Excusés

Catherine FAYOLLET	Vice-présidente chargée de la structuration de la pratique des APS dans le secteur du handicap psychique – Médecin fédéral nation
Fabienne MANGONI	Membre
Sandrine DESTOUCHES	Membre
Pascal LAVAINNE	Membre

Absent :

Jean-Paul MONCOUDIOL	Membre
----------------------	--------

Assistent à la séance :

Marie-Paule FERNEZ	DTN
Alain DELETOILLE	Directeur exécutif et juridique

## **2 - Les statuts fédéraux**

Joël Renault s'excuse pour cette réunion élaborée dans l'urgence, mais il convient de terminer les statuts pour les proposer au Ministère. La dernière réunion du comité n'ayant pu les finaliser par manque de « combattants »

Le comité directeur discute, amende les articles, vote sur chaque article. Les statuts sont joints en annexe.

**Articles 22 à 35** votés à l'unanimité

**Article 6** Précision est donnée sur l'attribution de la licence, adopté à l'unanimité

**Article 12** Le nombre de membres élus composant le comité directeur est porté à 19, adopté à l'unanimité

**Article 13** Le code du sport nous oblige d'avoir une représentation minimale de 40% de chacun des deux sexes au sein du comité directeur et les candidats doivent être licenciés depuis la saison sportive précédente, adopté à l'unanimité

**Article 16** Suppression de la limite d'âge pour le président ainsi que le nombre de mandat, cet article fait débat entre les membres du comité directeur. Le résultat du vote 7 voix pour ces suppressions, 5 contre. Cet article est adopté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h00.

Joël RENAULT

Secrétaire Général

Marc TRUFFAUT

Président